



## Avenant au contrat de travail

Par **Hushi**, le **18/06/2013** à **18:40**

Bonjour je viens de recevoir un avenant a mon contrat de travail et j'ai un problème sur la signification du paragraphe de la rémunération (la chose la plus importante!!).

Voici le paragraphe:

"Compte tenu de l'extension des responsabilités confiées à M. X [...] sa rémunération fixe mensuelle brute s'élève à compter du 1 juillet 2013 à la somme de 3000€, versée sur 13 mois en contrepartie de 151,67 heures de travail effectif mensuel.

Cette rémunération mensuelle inclut la prime de 13eme mois, conventionnellement prévue."

Pour moi il y a contradiction entre la première partie du paragraphe et la seconde.

Alors selon ce contrat pensez vous que je percevrai 3000€ 13 fois ou bien 3000€ 12 fois?

Je suis un peu perdu merci d'avance pour vos conseils.

Par **DSO**, le **18/06/2013** à **22:17**

Bonjour,

Les 2 phrases sont contradictoires.

Je vous conseille donc de faire modifier l'avenant avant de le signer pour éviter toute

complication ultérieure.

Cordialement,  
DSO